

Cependant les circonstances politiques n'ont pas permis à l'Association de se constituer. Heureusement vers la même époque prit naissance le *Syllogue littéraire hellénique de Constantinople*, institution d'abord purement scientifique ; mais, depuis 1867, il poursuit la réalisation de l'idée émise par le *Phrontistirion*. Lorsque fut posée, le 9 janvier 1872, la première pierre de l'établissement du *Syllogue littéraire*, l'Église grecque, par la voix du patriarche œcuménique Anthime VI, reconnut officiellement que le Syllogue littéraire est devenu le centre de l'instruction publique dans les provinces grecques de la Turquie. « Le Syllogue littéraire, dit le patriarche Anthime¹, a repris silencieusement, mais d'une manière efficace la direction intellectuelle du pays. » En effet il devint, avec d'autres centres multipliés dans la capitale et répandus dans les provinces, le véritable foyer littéraire et pédagogique. Il assura la marche progressive de ce mouvement des esprits vers l'étude, qui a donné de si beaux résultats. Son existence est due à un noble concours d'efforts patriotiques de toutes les provinces grecques de l'empire ottoman, à la collaboration intelligente de toutes les classes de la société, des savants, des érudits, du clergé, des commerçants et du peuple ouvrier.

les orthodoxes de l'Orient, et surtout parmi les femmes, sans distinction d'origine et de langue. Les moyens d'atteindre ce but sont : 1^o la création d'écoles de garçons et de filles partout où le besoin s'en fait sentir ; 2^o l'allocation aux communes pauvres de subventions capables d'entretenir leurs établissements scolaires ; 3^o la publication aux frais de la Société d'ouvrages classiques à l'usage du clergé et du peuple, et la distribution de ces ouvrages dans les écoles des communes pauvres, au clergé comme aux étudiants pauvres ; 4^o la fondation d'une école normale à Constantinople pour former des instituteurs et des institutrices ; 5^o la création d'écoles ecclésiastiques dans les principales villes de l'empire pour l'instruction du clergé ; 6^o l'institution de bourses pour former des théologiens et des prédicateurs.

1 Περὶ τοῦ τοῦ Syllogue littéraire de Constantinople, t. VI, p. 242.

